

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE SAINTES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 7 juin 2022**

Date de convocation : mercredi 1 juin 2022

Délibération n° CC_2022_124
Nomenclature : 4.1.7

Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 46

Votants : 54

Pouvoirs :

M. Jean-Luc FOURRE à M. Eric PANNAUD, M.
Philippe CREACHCADEC à M. Joël TERRIEN, M.
Laurent DAVIET à M. Ammar BERDAI, M. Pierre
DIETZ à M. Alexandre GRENOT, M. François
EHLINGER à M. Thierry BARON, M. Jean-
Philippe MACHON à M. Jean-Pierre ROUDIER,
Mme Evelyne PARISI à M. Bruno DRAPRON,
Mme Véronique TORCHUT à Mme Charlotte
TOUSSAINT

Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : Modification du tableau des effectifs

Le 7 juin 2022, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de SAINTES, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni Salle des Fêtes de Fontcouverte, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, M. Jean-Michel ROUGER, M. Gérard PERRIN, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Eric PANNAUD, Mme Annie GRELET, Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, Mme Aurore DESCHAMPS, M. Alain MARGAT, M. Eric BIGOT, M. Gaby TOUZINAUD, M. Pascal GILLARD, M. Francis GRELLIER, Mme Claudine BRUNETEAU, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Joseph DE MINAC, M. Jérôme GARDELLE, M. Cyrille BLATTES, M. Alexandre GRENOT, Mme Agnès POTTIER, M. Philippe ROUET, M. Philippe DELHOUME, M. Pierre TUAL, M. David MUSSEAU, M. Bernard COMBEAU, Mme Mireille ANDRE, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Caroline AUDOUIN, M. Thierry BARON, Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE, M. Ammar BERDAI, Mme Florence BETIZEAU, M. Philippe CALLAUD, Mme Véronique CAMBON, Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Pierre MAUDOUX, M. Jean-Pierre ROUDIER, M. Joël TERRIEN, Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Frédéric ROUAN, Mme Amanda LESPINASSE, M. Jean-Marc AUDOUIN, M. Pierre HERVE, Mme Eliane TRAIN, Mme Françoise LIBOUREL, M. Fabrice BARUSSEAU

Excusés :

M. Bernard CHAIGNEAU, M. Stéphane TAILLASSON, M. Jacki RAGONNEAUD, M. Raymond MOHSEN, M. Rémy CATROU, M. Charles DELCROIX, Mme Dominique DEREN, Mme Céline VIOLLET, M. Michel ROUX, M. Patrick PAYET

Secrétaire de séance : M. Jean-Michel ROUGER

RAPPORT

Le rapporteur rappelle que le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Les agents concernés sont les agents titulaires occupant un emploi permanent à temps complet et à temps non complet ainsi que les agents non titulaires occupant un emploi permanent à temps complet et à temps non complet.

Conformément au Code général de la fonction publique, aucune création d'emploi ne peut intervenir si les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant ne le permettent pas.

Considérant les besoins de la Direction Education, Enfance, Jeunesse,

Considérant la demande de changement de cadre d'emplois d'un agent afin de mettre en adéquation ses missions avec son grade,

Considérant qu'à l'issue du jury de recrutement d'assistant ludothécaire, l'agent retenu sera recruté sur le grade d'adjoint d'animation,

Considérant qu'à l'issue du jury de recrutement d'agent d'accompagnement en crèche, l'agent retenu sera recruté sur le grade d'agent social,

Considérant la réussite au concours d'ATSEM principal de 2^{ème} classe de deux agents de la Direction,

Considérant la demande de réintégration d'un agent suite à disponibilité,

Considérant la nécessité de créer, au sein d'une des structures de la Petite Enfance et afin de respecter les normes d'encadrement, un poste d'auxiliaire de puériculture à temps non complet à raison de 31 heures par semaine, poste de catégorie B, filière médico-sociale, cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture,

Considérant les besoins de la Direction aménagement et développement durable du territoire,

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Saintes a répondu à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Plateformes de la rénovation Energétique lancé par la Région Nouvelle Aquitaine,

Considérant qu'un poste d'animateur de la plateforme de rénovation/conseiller énergie a été créé pour mener à bien ce projet, sur le grade de technicien, alors que les missions relèvent davantage du grade de technicien principal de 2^{ème} classe,

Considérant qu'il s'avère nécessaire, compte tenu de l'importance du projet de rénovation énergétique, de créer un second poste à temps complet d'animateur de la plateforme de rénovation/conseiller énergie relevant de la catégorie B, filière technique, cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Considérant, si les démarches de recrutement par voie statutaire s'avéraient infructueuses, qu'il conviendrait de faire appel à un agent contractuel pour ce poste, en application de l'article L. 332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique, selon les modalités suivantes :

- Application de l'article L.332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique,
- Travail à temps complet
- Date d'effet du contrat : dans les meilleurs délais
- Type et durée du contrat : de droit public à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans, renouvelable dans la limite d'une durée totale de six ans dans les conditions de l'article L. 332-9 du Code Général de la Fonction Publique
- Rémunération : dans la limite du 10^{ème} échelon de la grille indiciaire applicable au grade retenu,
- Régime indemnitaire en vigueur
- Conditions de travail générales et avantages applicables aux agents de l'établissement

Considérant que ce mouvement de personnel équivaut à la création nette d'un poste,

Promotions internes (budget principal et budget annexe Régie des déchets)

Considérant que la Communauté d'Agglomération va soumettre des dossiers d'avancement par voie de promotion interne au Centre de gestion départemental pour les grades d'ingénieur, de technicien et d'agent de maîtrise,

Considérant que dans l'hypothèse où tous les dossiers présentés sont retenus par le Centre de gestion et pour permettre des nominations sur l'année 2022, il convient de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- Création d'un poste d'ingénieur territorial à temps complet
- Création d'un poste de technicien territorial à temps complet (budget annexe Régie des déchets)
- Création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet
- Création d'un poste d'agent de maîtrise à temps non complet à raison de 30 heures par semaine

Considérant que les grades occupés par les agents qui bénéficieront effectivement d'une promotion seront supprimés du tableau des effectifs, au terme de la période de stage réglementaire, conformément aux statuts particuliers en vigueur,

Considérant qu'afin de prendre en compte tous ces mouvements de personnel, il convient de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Budget principal

GRADES	CREATIONS	SUPPRESSIONS
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	+ 1 TC	
Aide-soignante de classe supérieure		- 1 TC
Adjoint d'animation	+ 1 TNC (15h)	
Emploi de catégorie C - cadres d'emplois des adjoints d'animation		- 1 TNC (15h)
Agent social	+ 1 TC	
Emploi de catégorie C		- 1 TC
Adjoint technique	+ 1 TNC (17h30)	
Adjoint technique		- 1 TNC (33h)
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	+ 2 TC	
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe		- 1 TNC (30h)
Emploi de catégorie B - cadres d'emplois des auxiliaires de puériculture	+ 1 TNC (31h)	
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	+1 TC	
Technicien		- 1 TC
Emploi de catégorie B - cadres d'emplois des techniciens territoriaux	+1 TC	
Ingénieur	+ 1 TC	
Agent de maîtrise	+ 1TC	
Agent de maîtrise	+ 1 TNC (30h)	

Budget annexe Régie des déchets

GRADE	CREATION	SUPPRESSION
Technicien	+ 1 TC	

Après avis du comité technique du 20 mai 2022 et compte tenu des besoins susvisés des services de l'établissement, il est proposé de modifier le tableau des effectifs,

Après avoir entendu le rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes annexés à l'arrêté préfectoral du 24 juin 2021,

Vu l'avis du Comité technique du 20 mai 2022,

Considérant les crédits prévus au budget 2022, chapitre 012,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver les éléments de modification mentionnés ci-avant.
- de procéder à la modification du tableau des effectifs du Budget Principal et du Budget Annexe Régie des déchets ci-annexés, conformément aux éléments ci-dessus mentionnés.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant en charge des Ressources Humaines et du Dialogue Social, à l'Administration générale à signer tout document afférent à la présente délibération conformément aux éléments ci-dessus mentionnés.


Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,


ADOpte à la majorité l'ensemble de ces propositions par :

- 53 Voix pour
- 0 Voix contre
- 1 Abstention (Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE)
- 0 Ne prend pas part au vote

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Bruno DRAPRON



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

Budget principal

GRADES OU EMPLOIS	Catégorie	EFFECTIF BUDGETAIRES PERMANENTS TOTAL	EFFECTIFS BUDGETAIRES PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	EFFECTIFS TITULAIRES	EFFECTIF CONTRACTUELS
Filière administrative					
Adjoint administratif	C	7	3	6	0
Adjoint administratif principal 1° classe	C	14	0	14	0
Adjoint administratif principal 2° classe	C	15	2	15	0
Rédacteur	B	10	0	5	2
Rédacteur principal 1° classe	B	4	0	4	0
Rédacteur principal 2° classe	B	3	0	3	0
Attaché	A	19	0	12	5
Attaché hors classe	A	3	0	1	1
Attaché principal	A	4	0	2	1
Directeur	A	1	0	1	0
Total		80	5	63	9
Filière animation					
Adjoint d'animation	C	22	7	22	0
Adjoint d'animation principal 1° classe	C	13	5	13	0
Adjoint d'animation principal 2° classe	C	31	20	31	0
Animateur	B	4	0	3	1
Animateur principal 1° classe	B	1	0	1	0
Animateur principal 2° classe	B	5	0	4	0
Total		76	32	74	1
Filière culturelle					
Adjoint du patrimoine	C	1	1	1	0
Total		1	1	1	0
Filière technique					
Adjoint technique	C	60	37	42	4
Adjoint technique principal 1° classe	C	9	4	9	0
Adjoint technique principal 2° classe	C	75	41	74	0
Agent de maîtrise	C	18	3	15	1
Agent de maîtrise principal	C	6	3	6	0
Technicien	B	5	0	2	2
Technicien principal 1° classe	B	11	0	11	0
Technicien principal 2° classe	B	2	0	1	1
Ingénieur	A	6	0	3	1
Ingénieur en chef	A	1	0	1	0
Ingénieur principal	A	2	0	2	0
Total		195	88	166	9
Filière médico-sociale					
Agent social	C	3	0	3	0
ATSEM principal 1° classe	C	30	3	30	0
ATSEM principal 2° classe	C	19	2	12	5
Aide soignante de classe supérieure	B	1	0	1	0
Auxiliaire puér classe supérieure	B	6	0	6	0
Auxiliaire puér classe normale	B	3	0	3	0
Assistant socio-éducatif	A	1	0	1	0
Educateur de jeunes enfants	A	4	0	4	0
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	4	0	4	0

Cadre supérieur de santé	A	1	0	1	0
Puéricultrice hors classe	A	2	0	2	0
Total		74	5	67	5
Filière sportive					
Opérateur des APS principal	C	1	0	1	0
Opérateur des APS qualifié	C	1	0	1	0
Educateur des APS	C	5	0	3	1
Educateur des APS principal 1° classe	C	3	0	3	0
Educateur des APS principal 2° classe	C	3	0	3	0
Total		13	0	11	1
Emplois fonctionnels					
DGAS	A	1	0	1	0
DGS (emploi fonctionnel) de 40 à 80000 hab	A	1	0	1	0
Total		2	0	2	0
Divers					
Emploi de catégorie A	A	1	0	0	0
Emploi de catégorie B	B	3	1	0	0
Emploi de catégorie C	C	1	1	0	0
Collaborateur de cabinet	A	2	0	0	2
Total		7	2	0	2
Total général		448	133	384	27

Budget annexe régie des déchets

GRADES OU EMPLOIS	Catégorie	EFFECTIF BUDGETAIRES PERMANENTS TOTAL	EFFECTIFS BUDGETAIRES PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	EFFECTIFS TITULAIRES	EFFECTIF CONTRACTUELS
Filière administrative					
Adjoint administratif principal 1° classe		3	0	3	0
Adjoint administratif principal 2° classe		1	0	1	0
Directeur		1	0	0	0
Total		5	0	4	0
Filière technique					
Adjoint technique		2	1	1	0
Adjoint technique principal 1° classe		26	0	18	0
Adjoint technique principal 2° classe		20	0	14	0
Agent de maîtrise		1	0	1	0
Agent de maîtrise principal		2	0	2	0
Technicien		1	0	0	0
Technicien principal 1° classe		1	0	0	0
Technicien principal 2° classe		1	0	1	0
Ingénieur		1	0	0	1
Total		55	1	37	1
Total général		60	1	41	1